

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD165

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 20

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« l'autorisation »,

par les mots :

« une autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.